Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Echo du Mardi le 18 octobre 2022

Sorgues : 700 collégiens sur les pas des déportés du « Train fantôme »

Vendredi 21 octobre, une marche mémorielle sera organisée de Roquemaure à Sorgues, avec quelque 700 collégiens. Encadrés par leurs professeurs, les élèves emprunteront le trajet effectué le 18 août 1944 par les 744 déportés du « Train fantôme ».

Une marche mémorielle sera organisée vendredi 21 octobre avec la participation de collégiens issus d'établissements scolaires de Sorgues, Le Thor, Cavaillon et Orange ainsi que des lycéens de Montesquieu.

Le cortège, qui comptera quelque 700 élèves, partira à 10h de Roquemaure, puis traversera Châteauneuf-du-Pape où est prévu le déjeuner avant de rallier vers 14h la gare de Sorgues où un recueillement aura lieu.

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Echo du Mardi le 18 octobre 2022

Encadrés par leurs professeurs, les collégiens emprunteront ainsi le trajet effectué le 18 août 1944 par les 744 déportés du « Train fantôme ».

Circulation et stationnement réglementés

La prudence est recommandée par les usagers de la route qui circuleront vendredi 21 octobre sur l'itinéraire suivant : chemin de la Lionne, chemin île d'Oiselay, avenue d'Orange, avenue d'Avignon et avenue Gentilly.

A l'occasion de la marche mémorielle, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit :

Vendredi 21 octobre, de 12h à 17h :

- circulation de tout véhicule interdite rue des 700 Déportés.

Du jeudi 20 octobre 18h30 au vendredi 21 octobre 17h :

- Stationnement interdit rue des 700 Déportés
- Stationnement et circulation interdits place Wettenberg.

J.R.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !